

Rapport N° 279

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini intitulé « Pour la création d'une commission permanente de la mobilité » du 11 novembre 2015

Nyon, le 19 août 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 15 juin 2016. Elle était composée de Mme Aline Angeli, de MM. Maurice Frei, Jacques Hanhart, Dominique Karlen, Laurent Mieville, Christian Udasse (en remplacement de M. Sacha Soldini) et de Mme Suzanne Favre (présidente et rapporteur). M. Jürgen Vogel était absent.

A l'occasion de la séance, elle a entendu Mme Elisabeth Ruey-Ray, municipale et Mme Naïma Mameri-Khiat, déléguée en charge de la mobilité. Elle les remercie vivement pour les informations fournies.

Préambule

Dans son postulat du 11.11.2015, M. Sacha Soldini demande, afin d'optimiser l'échange d'informations entre le Conseil communal et la Municipalité, que cette dernière étudie, en fonction du chapitre III du Règlement de la Municipalité, la constitution d'une commission consultative de la mobilité. Sa demande est motivée par le fait que la mobilité est un sujet très sensible. Il fait mention, entre autres, aux problèmes d'adaptation des infrastructures lors de la mise au quart d'heure des bus en décembre dernier. En outre, il fait remarquer que le Conseil communal ne peut interagir que par le dépôt d'initiatives ou par la validation ou non de crédits d'investissement consacrés à l'évolution du concept de mobilité. Qui plus est, il serait opportun que le Conseil puisse être systématiquement informé en amont des travaux prévus. Pour rappel, la mobilité a été créée en 2010.

Cette commission serait un relais efficace pour maintenir un suivi à ce propos (routes, pistes cyclables, arrêts de bus, horaires des transports publics, chemin des écoliers, etc..) entre la Municipalité et le Conseil communal.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité informe que depuis la création de la Mobilité, il y a 6 ans, l'ensemble des projets présentés au Conseil communal le sont sous forme d'actions concrètes et de projets de réalisation. Elle a, à cet égard, porté son intérêt aux pratiques d'autres Communes qui ont mis sur pied une commission permanente de la mobilité dont les pratiques sont très variables.

Elle partage avec le Conseil le concept de mobilité urbaine qui fixe l'évolution de la mobilité à Nyon dont un des buts est de parvenir à maintenir un trafic fluide en favorisant les déplacements de piétons, cyclistes et des transports publics.

Elle estime que les enjeux de la mobilité ont été anticipés en proposant une stratégie d'action sous la forme du concept de mobilité urbaine. Elle ne compte pas créer une commission municipale de la mobilité. Elle laisse au Conseil le choix sur la création d'une commission de mobilité du Conseil communal. Toutefois, elle n'est, a priori, pas favorable à la création d'une telle commission. Elle fait ressortir que le risque existe de renforcer la distinction entre Conseillers communaux « spécialistes » et « généralistes ».

Conclusion

La commission est consciente qu'au cours de la dernière législation la mobilité était un des grands chantiers qui a été mis sur pied. Il n'est pas à nier qu'elle fait l'objet d'une réelle préoccupation de la part de la population. En ce qui concerne la création d'une commission permanente du Conseil communal de la mobilité, il ressort de la réflexion que celle-ci, dans la perspective où elle verrait le jour, n'apporterait pas vraiment un plus aux principes des priorités et avancement des projets en matière de mobilité. C'est l'avis de la majorité des membres de la commission. Une telle commission permanente ferait, à ne pas douter, d'une certaine manière doublon avec la commission d'urbanisme. Plus est, sa création nécessiterait un changement du règlement du Conseil communal par la mention de cette nouvelle commission permanente.

Toutefois, la commission invite la Municipalité de présenter au Conseil, en début de chaque année, les principaux projets et actions envisagés dans le domaine de la mobilité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 279 relatif à la réponse au postulat « Pour la création d'une commission permanente de la mobilité » rédigé par M. le Conseiller communal Sacha Soldini le 11 novembre 2015,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 279 valant réponse au postulat « Pour la création d'une commission permanente de la mobilité » rédigé par M. le Conseiller communal Sacha Soldini le 11 novembre 2015.

La Commission :

ANGELI Aline
FREI Maurice
HANHART Jacques
KARLEN Dominique
MIEVILLE Laurent
UDASSE Christian
VOGEL Jürgen
FAVRE Suzanne (présidente et rapporteur)